

## 1. Les préliminaires et le projet :

Nous visitons avec vous les terrains à bâtir, à acheter ou déjà choisis ou la maison à transformer et nous discutons avec vous du pour et du contre. Nous vous aidons à établir le programme de vos souhaits. Nous prenons contact avec les administrations pour voir la faisabilité. Nous vous soumettons un avant projet et nous établissons une approche de budget. Après vous l'avoir présenté et après vous avoir laissé l'occasion d'y réfléchir, nous l'adaptions à vos desideratas jusqu'à finaliser un projet.



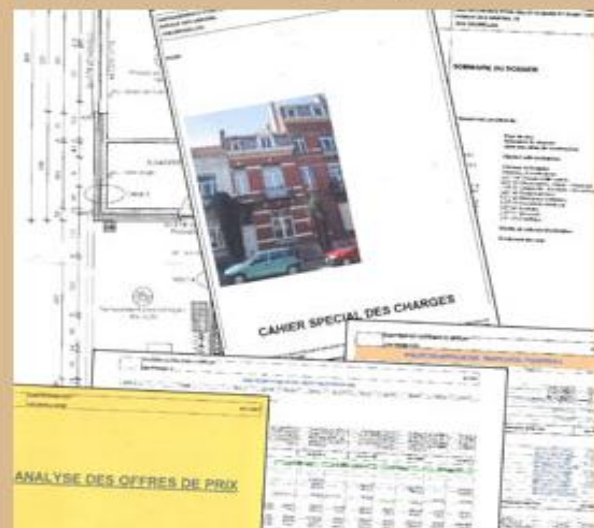
## 2. La demande de permis d'urbanisme :

Nous vous préparons alors le dossier administratif officiel complet qui vous permettra, après autorisation, de faire réaliser ce projet. Il est aussi l'aboutissement de toute la réflexion et il permet d'entériner toutes vos décisions. Nous vous aidons à le défendre auprès des diverses instances.



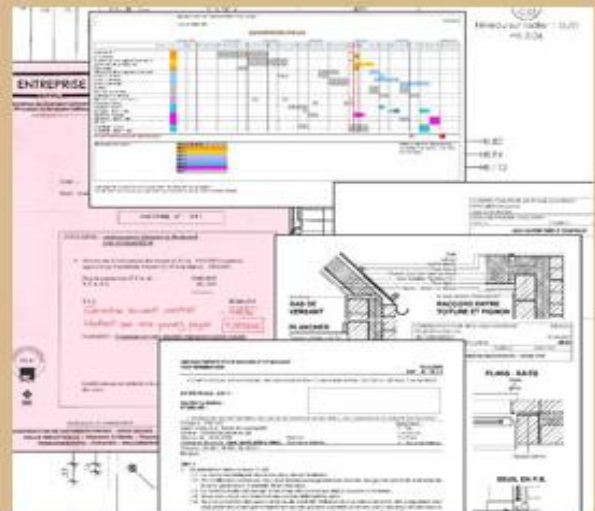
## 3. La demande de prix et la commande aux entreprises :

Vous nous donnez vos derniers choix et souhaits et nous établissons le cahier des charges qui sera la bible de la réalisation avec des plans plus détaillés pour l'exécution. C'est sur cette base que les entreprises donnent leurs prix détaillés. Nous analysons tous ces prix et nous vous faisons des propositions au niveau du choix des entreprises et de ce qui va leur être commandé. Quand votre choix est défini, nous établissons les commandes que nous assortissons d'un calendrier d'enchaînement des divers tâches et corps de métier.



## 4. La réalisation :

Nous continuons à jouer le chef d'orchestre. Les entreprises se mettent au travail. Nous les suivons. Nous leur donnons les indications utiles pour une bonne réalisation correspondant au cahier des charges. Nous faisons des réunions officielles régulières mais aussi officieuses, à la demande, que ce soit de vous ou des entreprises. Toutes ces réunions sont entérinées par des comptes-rendus. Nous vérifions les états d'avancement des entreprises et les factures. Ne jamais payer sans notre accord.



## 5. La réception des travaux :

Nous arrivons à la fin. Vous allez déménager. Il reste une dernière formalité, réceptionner les travaux. Nous vous aidons à établir cette réception et nous vous donnons notre avis sur les éventuels décomptes des entreprises. Nous vous donnons alors quelques conseils pour l'entretien en bon père de famille.

*Il est vrai que la loi oblige de prendre un architecte pour tous travaux nécessitant une autorisation de bâtir. Là n'est pas le rôle essentiel de notre profession. Nous voudrions vous dire que nous avons une véritable raison d'être quand nous essayons de faire notre métier de façon consciencieuse.*

